



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 10 MARS 2016**

MAIRE

GREFFIÈRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 10^e jour du mois de **MARS**, de l'an **DEUX MILLE SEIZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Wayne Stratton, Nicholas Ouellet, Paul Stuart, Guy Ouellet, André-Jean Bédard et Frances Bonenfant.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le Maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 17 h 30. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2016-03-7720

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2016-03-7721

Prolongation de la probation de l'employé portant le numéro 09-0081 (3.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil adoptait, lors de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2016, la résolution 2016-03-7690 laquelle prévoyait que la période de probation de l'employé portant le numéro 09-0081 était prolongée de six (6) mois soit jusqu'au 13 septembre 2016;

CONSIDÉRANT les faits et gestes survenus ultérieurement à cette résolution, le conseil a été contraint d'étudier de nouveau le dossier de l'employé et qu'il désire apporter des modifications à leur décision de prolonger la période de probation;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil révoque sa décision de prolonger la période de probation de l'employé portant le numéro 09-0081.

QUE le conseil met un terme à la période de probation de l'employé portant le numéro 09-0081 et par conséquent, termine le lien d'emploi de l'employé, lequel est effectif à compter du 11 mars 2016. Le contrat de travail de l'employé sera respecté et à défaut de



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 10 MARS 2016**

MAIRE

GREFFIÈRE

fournir un préavis de fin d'emploi, une indemnité de fin d'emploi équivalente à dix (10) jours ouvrables de travail sera versée le 16 mars 2016.

ADOPTÉE

4.0

VARIA (4.0)

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

6.0

2016-03-7722

LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 17 h 37.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**M. Philippe Dutil,
Maire**

**Me Jessica Tanguay,
Greffière**